



DÉCISION

portant sur un prêt à usage au profit de
Monsieur CORNEE, sur la commune de FEYTIAT

N°26493

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 521-2 et L. 521-10 ;
Vu la délibération n°4.3 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation d'attribution du conseil communautaire au Président ;
Vu

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole, pour le compte de la Direction du développement économique, a acquis des parcelles sur la commune de FEYTIAT cadastrées BR 16 et BR 311 dans le but de développer le pôle économique existant dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT que le projet de développement du pôle économique dans ce secteur n'a pas suscité d'avis en vertu de la seconde moitié de l'article 520 ;

CONSIDÉRANT que la communauté urbaine est également sur le point d'acquiescer la parcelle BR 17 adjacente aux parcelles BR 16 et 311 et que cette parcelle BR 17 est actuellement exploitée par Monsieur CORNEE, agriculteur ;

CONSIDÉRANT que l'occupation de Monsieur CORNEE a été régulière aux termes d'un prêt à usage entre Monsieur FAURE, actuel propriétaire, et Monsieur CORNEE, auquel Limoges Métropole est intervenue pour consentir à la poursuite de l'exploitation, une fois qu'elle en sera propriétaire ;

CONSIDÉRANT que la communauté urbaine souhaite optimiser l'entretien de son foncier et en limiter les coûts ;

DÉCIDE

Article 1. De régulariser un prêt à usage au profit de Monsieur CORNEE pour l'exploitation des parcelles cadastrées BR 16 et 311 sur la commune de FEYTIAT ;

Article 2. Que le prêt à usage débute en avril 2025 pour se terminer en mars 2026 ;

Article 3. Que l'occupation sera consentie à titre gratuit ;

Article 4. Qu'il sera autorisé à Limoges Métropole d'accéder aux parcelles objets du prêt à usage pour y effectuer des analyses ;

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 23/04/2025



Président de Limoges Métropole
Monsieur Jean-Luc LAFITE
Né le 15/05/1955 à Limoges

DÉCISION

Décision portant sur un prêt à usage au profit de Monsieur CORNEE, sur la commune de FEYTIAT

1 DOCUMENT - Publié le 23 Avril 2025



26493.pdf
(.pdf, 338,9 Ko)



TÉLÉCHARGER